



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.45/05
9 octobre 2013

Réunion du Conseil du FEM
5 – 7 novembre 2013 Washington

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DE SUIVI ANNUEL DE L'EXERCICE 13 :

PARTIE I

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.45/05, intitulé *Rapport de suivi annuel de l'exercice 13 : Partie I*, le Conseil se réjouit du constat global selon lequel les résultats du portefeuille du FEM en 2013 étaient satisfaisants dans tous les domaines d'intervention. Le Conseil accueille favorablement l'analyse du cycle de projet dans la section consacrée à l'efficacité de la gestion et l'inclusion d'un état annuel des activités habilitantes et des programmes-cadres, ainsi que les informations reçues concernant les processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN).

RESUME ANALYTIQUE

1. Le Rapport de suivi annuel est destiné à fournir des informations concernant la situation globale du portefeuille de projets en cours financés par la Caisse du FEM et à donner un aperçu des projets approuvés au cours d'un exercice donné. À sa réunion de mai 2011, le Conseil a approuvé une présentation en deux parties de ce rapport : i) la partie I, présentée au Conseil à sa réunion d'automne, peu après la clôture de l'exercice, comporte une vue d'ensemble du portefeuille de projets du FEM en cours d'exécution ; et ii) la partie II, présentée à la réunion de printemps, contient une analyse plus approfondie du chemin parcouru, des résultats et des acquis.
2. Le rapport de cette année présente : i) une vue d'ensemble des projets approuvés depuis la création du FEM ; ii) une analyse des projets approuvés au titre de FEM-5 durant l'exercice 13 ; iii) une répartition du portefeuille de projets en cours du FEM, assortie d'une notation des résultats ; et iv) des renseignements sur les indicateurs de l'efficacité de la gestion aux plans des résultats et des coûts. Le rapport de l'exercice 13 fait également le point, pour la deuxième fois, de l'état du portefeuille des activités habilitantes du FEM, et présente des renseignements sur l'incidence du processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN) sur la programmation de FEM-5.
3. Il présente en outre les projets et programmes approuvés par objectif et par résultat pour faire ressortir la répartition globale des ressources affectées à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des projets et des domaines d'intervention concernés (demande du Conseil reprise dans les Points saillants des délibérations du Conseil de juin 2010). Cette analyse des financements indicatifs des projets/programmes par objectif fixé dans les domaines d'intervention est présentée dans la section consacrée à la vue d'ensemble du portefeuille de projets approuvés durant l'exercice 13 au titre de FEM-5.
4. Le Rapport de suivi annuel de l'exercice 13 présente les progrès accomplis dans le cadre de 146 projets et programmes dont l'exécution a démarré au plus tard le 1^{er} juillet 2011. Plus précisément, le rapport de l'exercice 13 couvre tous les projets en cours d'exécution, pour au moins une partie de la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dans le cadre du portefeuille de projets en cours du FEM. La majorité des 702 projets déclarés comme étant en cours d'exécution dans le Rapport de suivi annuel de l'exercice 13 a été approuvée pendant FEM-4 (514), 152 autres l'ont été pendant FEM-3 (22 % du portefeuille de projets actifs), et 7 projets ont été approuvés pendant FEM-2 (1 % du portefeuille de projets actifs). Vingt-neuf projets approuvés pendant FEM-5 sont en cours d'exécution (4 % du portefeuille de projets actifs). Les projets de FEM-4 qui sont en cours d'exécution constituent maintenant 73 % du portefeuille de projets actifs du FEM, soit une augmentation de 9 % par rapport à la période couverte par le précédent rapport (159 pour l'exercice 10, 284 pour l'exercice 11, 467 pour l'exercice 12 et 514 pour l'exercice 13).
5. L'exercice 13 marque la troisième année du cycle de financement FEM-5. Deux cent soixante-cinq projets et programmes représentant 881 millions de dollars ont été approuvés au cours de l'exercice 13. Le présent rapport ne couvre que les ressources de la Caisse du FEM ; un rapport de suivi distinct concernant le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sera présenté à la réunion de printemps du Conseil de ces deux fonds.

6. Compte tenu des inquiétudes exprimées au sujet des résultats obtenus dans le cadre du cycle de projet, l'attention du Conseil est attirée sur l'Annexe III qui comporte une liste de l'ensemble des projets dont les délais prévus pour la soumission à l'agrément de la DG sont dépassés. Le Secrétariat est disposé à travailler en collaboration avec les Agences à l'élaboration de mesures visant à accélérer la préparation de ces projets.